

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 5 (1891)

Artikel: Ex-Libris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

poitrine et marqué S. S. G. G. (Stock, Stein, Gras, Grein : bâton, pierre, herbe, pleurs).

7. Les *Freigrafen*, comtes de la Franche-Comté de Bourgogne, au temps où celle-ci relevait de l'Empire. Armes de la ville de Besançon : Un aigle à une tête, analogue à celui de la commune de Neuchâtel, soutenant deux colonnes, l'aigle primitif de l'Empire. Celui à deux têtes est d'origine autrichienne.

8. Les *Grafen*, tout simples.

9. Les *Rheingrafen*, comtes du pays du Rhin.

10. Les *Pfalzgrafen*, comtes palatins, plus tard Électeurs de ce nom, capitale Heidelberg, Baden.

11. Les *Pfalzgrafen*, comtes sous la juridiction desquels étaient les palais des rois d'Allemagne non couronnés et des empereurs couronnés par les papes.

12. Les *Vize-Grafen*, vicomtes ou lieutenants des comtes, fonctionnant en lieu et empêchement de ceux-ci.

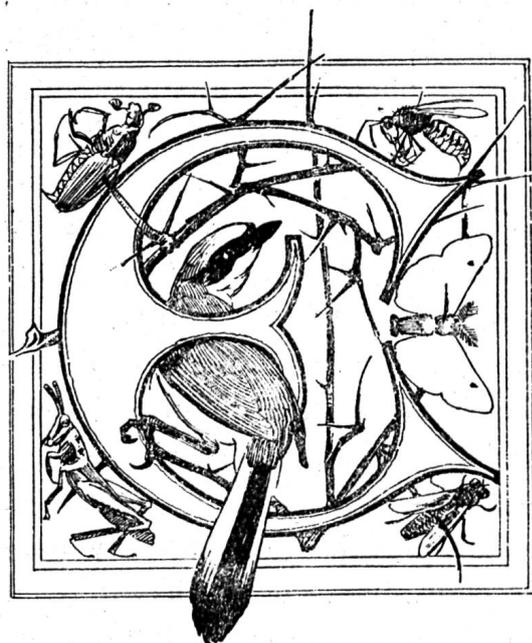
13. Les *Vidames*, lieutenants administratifs et judiciaires des évêques sur le territoire de l'évêché.

Peut-être y en a-t-il eu d'autres encore.

Les dénominations ci-dessus ont été à peu près inconnues dans les pays de la monarchie française.

Neuchâtel, en juillet 1891.

Fr.-Wilhelm BOREL.



X-LIBRIS

Voici l'ex-libris du pasteur Gallot (XVIII^e siècle), reproduit en

fac-simile d'après l'original que nous devons à l'obligeance de M. le professeur Alfred Godet.

Le Rolle des Bourgeois de Neuchâtel donne, en 1550, un champ de sable aux armes Gallot; l'armorial de Neuchâtel les reproduit de même ainsi. D'où provient le champ de gueules du type que nous publions; est-ce une variante, ou bien une faute du graveur? Nous ne saurions le dire.

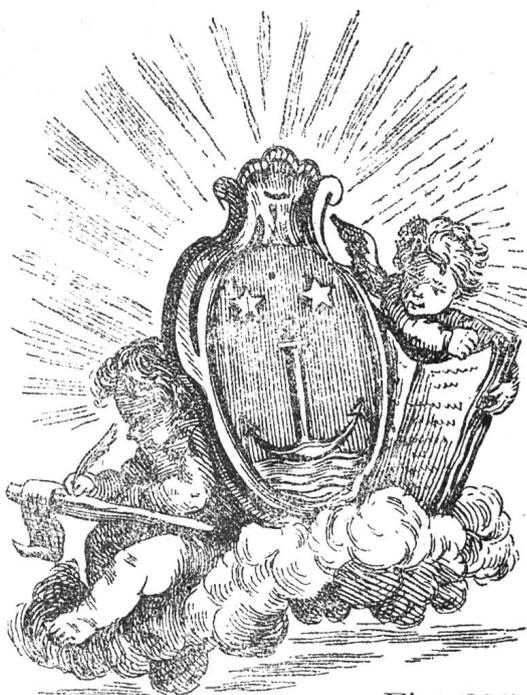


Fig. 627.

Un autre ex-libris très beau, dû au célèbre graveur Choffard,

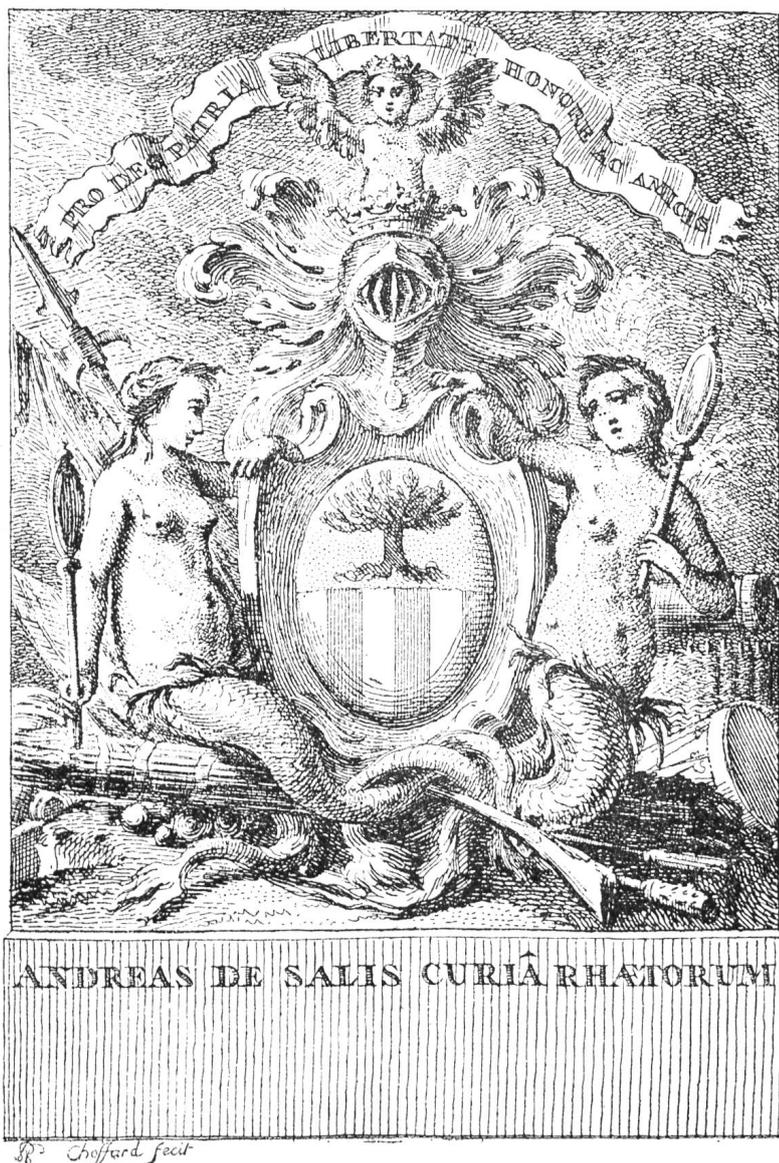


Fig. 628.

est celui d'André de Salis, reproduit d'après une photographie qui nous a été communiquée par M. Pierre de Salis, l'éminent et dévoué conservateur du Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel.

Puisque nous parlons d'ex-libris, rappelons qu'il vient de se fonder en Allemagne une Société spéciale qui s'occupera uniquement de ces documents héraldiques et artistiques.



Fig. 629.

LIVRÉES DE L'ÉTAT

C'est une erreur de croire que le maître des hautes œuvres portait, dans le pays de Neuchâtel, un manteau rouge ; sa livrée était celle des autres officiers de l'État : bleue, bordée d'un large galon d'or, orné de deux cordons cramoisis pour le bourreau et d'un seul pour les sautiers ; le bourreau portait l'épée à droite et non à gauche.

« ART HÉRALDIQUE »

Les *Archives* ont publié plusieurs fois déjà les armoiries suisses ; une planche hors texte en phototypie les représente disposées de façon à former un tapis de table ; ce dernier a été exécuté en grand par M^{lle} Marguerite Tripet avec des laines à vieilles nuances.

SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

La Société Suisse d'Héraldique s'est définitivement constituée ; elle compte environ cinquante membres fondateurs ; les *Archives Héraldiques* ont été choisies comme organe de la Société pour la période de trois ans. Le prochain numéro contiendra des renseignements plus amples et plus détaillés sur l'activité du Comité fondateur de la Société.